

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XX

Québec, 20 octobre 1907

No 10

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 145. — Les Quarante-Heures de la semaine, 145. — Adresse au Souverain Pontife, 146. — Lettre Encyclique, 148. — Chronique des diocèses, 153. — « Attitudes contraires » 155. — Rome et le Pape, 156 — Les puissances du mal, 157. — Le barde Botrel, 158. — Bibliographie, 160.

Calendrier

— o —

20	DIM.	b	XXII apr. Pent. et 4 oct. Purété de la B. V. M. , <i>dbl. maj.</i> <i>Kyr.</i> de la Ste Vierge. II Vêp., mém. de suiv., du S. Jean de Canti (II Vêp.), du dim. et de S. Hilarion, abbé.
21	Lundi	r	Ste Ursule et ses Stes Compagnes, martyres.
22	Mardi	†vr	De la férie.
23	Merc.	b	Le Très Saint Rédempteur, <i>dbl. maj.</i>
24	Jeudi	b	S. Raphaël, archevêque, <i>dbl. maj.</i>
25	Vend.	†r	S. Chrysanthé et Ste Darie, martyrs.
26	Samd.	†vl	De la Vigile.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

20 octobre, Saints-Anges. — 21, Saint-Ferréol. — 22, Kamouraska. — 23, Saint-Philémon. — 24, Saint-Eleuthère. — 25, Saint-Brunc.

L'Encyclique sur le modernisme

Adresse de l'Épiscopat de la province de Québec
AU SOUVERAIN PONTIFE

A SA SAINTÉTÉ PIE X, PAPI

Très Saint Père,

Les Archevêques et Evêques canadiens, réunis actuellement en Conseil dans les intérêts de l'Instruction publique, sont heureux de profiter de cette circonstance pour déposer aux pieds de Votre Sainteté, en même temps que l'hommage de leur soumission respectueuse et de leur vénération filiale, l'assurance de leur adhésion pleine et entière aux derniers enseignements émanés de la Chaire apostolique.

Ce n'est pas, en effet, sans une satisfaction bien vive qu'ils ont pris connaissance des deux actes par lesquels Votre Sainteté, justement ému, des dangers qui menacent la foi chrétienne, vient de condamner et de stigmatiser le modernisme avec les principales opinions erronées issues de cet audacieux système.

Déjà l'un des plus illustres prédécesseurs de Votre Sainteté, Pie IX, de sainte mémoire avait cru devoir, dans son immortel SYLLABUS, dénoncer et flétrir les erreurs les plus accréditées de son temps, tendant à introduire dans la religion un naturalisme pervers et à bannir Dieu de la société.

L'esprit de nouveauté qui travaille si profondément notre époque ne s'est pas arrêté là ! Il s'est mis à la recherche de nouveaux systèmes et il a engendré de nouvelles erreurs plus graves, plus pernicieuses, plus radicales encore que les précédentes.

Sous le couvert d'une philosophie relativiste et révolutionniste, qui donne place à toutes les opinions et consacre toutes les aberrations, on s'est attaqué à la notion fondamentale de la foi. On a nié son immutabilité ; on a fait des dogmes chrétiens un produit variable de l'effort subjectif de la conscience toujours en travail de nouvelles conceptions scientifiques et religieuses.

Ce système novateur, appliqué à l'Eglise, porte directement atteinte à son organisation et entame l'efficacité de son ma-

gistère sacré ! Il ne respecte pas même l'inviolable autorité des divines Ecritures et des Traditions autorisées par lesquelles il a plu à l'Esprit-Saint de nous manifester la vraie doctrine.

Depuis quelques années, que de catholiques imprudents, enclins aux concessions doctrinales et avides de nouveautés périlleuses, buvaient sans défiance à ces sources empoisonnées l'erreur et le mensonge !

Votre Sainteté a vu le mal et en a mesuré toute l'étendue. Le Décret *Lamentabili Sane Exitu* et la récente Encyclique sur le modernisme figureont parmi les actes les plus glorieux du Saint-Siège, comme deux impérissables monuments de fermeté, de clairvoyance et de sagesse. Nous adhérons nous-mêmes, Très Saint Père, à tout ce que Votre parole Apostolique nous y enseigne, et nous voulons en même temps que tous nos prêtres, tous nos professeurs, tous nos fidèles instruits donnent à cette parole auguste l'assentiment le plus complet et le plus empressé !

C'est dans ces sentiments que nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de la grande œuvre de restauration religieuse et sociale entreprise par Votre Sainteté, et que nous la prions de nous bénir, nous et toutes les âmes dont la direction nous est confiée.

De Votre Sainteté

Les fils très humbles et très obéissants

(Signé) † I.-Thomas, Arch. d'Ottawa.

† L.-N., Arch. de Québec.

† Paul, Arch. de Montréal.

† N.-Z. Lorrain, Ev. de Pembroke.

† A.-A. Blais, Ev. de S.-G. de Rimouski.

† J.-C. McDonald, Bp. of Charlottetown.

† Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi.

† Joseph-Médard, Ev. de Valleyfield.

† Paul, Ev. de Sherbrooke.

† F.-X., Ev. des Trois-Rivières.

† J.-L.-Hermann, évêque de Nicolet.

† Joseph-Alfred, évêque de Joliette.

† Gustave, vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent.

† A.-X., Ev. de Saint-Hyacinthe.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X
SUR LES DOCTRINES DES MODERNISTES.
(3me Partie) Remèdes

— o —

A tant et de si graves erreurs, à leurs envahissements publics et occultes, Notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, chercha fortement à s'opposer, surtout en matière biblique, et par des paroles et par des actes. Mais ce ne sont pas armes, nous l'avons dit, dont les modernistes s'effrayent facilement. Avec des airs affectés de soumission et de respect, les paroles, ils les plièrent à leur sentiment ; les actes, ils les rapportèrent à tout autre qu'à eux-mêmes. Et le mal est allé s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous sommes venus à la détermination de prendre sans autre retard des mesures plus efficaces. Nous vous prions et vous conjurons de ne pas souffrir que l'on puisse trouver le moins du monde à redire, en matière si grave, à votre vigilance, à votre zèle, à votre fermeté. Et ce que Nous vous demandons et que Nous attendons de vous, Nous le demandons aussi, et l'attendons de tous les autres pasteurs d'âmes, de tous les éducateurs et professeurs de la jeunesse cléricale, et tout spécialement des supérieurs majeurs des instituts religieux.

LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE BASE DES SCIENCES SACRÉES

I. Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. Il va sans dire que *s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques, que l'on puisse regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune espèce de probabilité ; il est bien loin de Notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes* (1). Et quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que Nous enten-

(1) Léon XIII, Enc. *Æterni Patris*.

dons surtout par là, — ceci est capital, — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique : Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet, par Notre Prédécesseur, reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé. Que, dans les séminaires, où on aurait pu le mettre en oubli, les évêques en imposent et en exigent l'observance : prescriptions qui s'adressent aussi aux supérieurs des instituts religieux. Et que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave.

Sur cette base philosophique que l'on élève solidement l'édifice théologique. — Autant que vous le pourrez, Vénérables Frères, stimulez à l'étude de la théologie, de façon que les clercs en emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde et un ardent amour, et que, toute leur vie, ils en fassent leurs délices. Car, *nul n'ignore que, parmi cette grande multitude de sciences, et si diverses, qui s'offrent à l'esprit avide de vérité, la première place revient de droit à la théologie, tellement que c'était une maxime de l'antique sagesse, que le devoir des autres sciences, comme des arts, est de lui être assujetties et soumises à la manière des servantes.* (1) Ajoutons que ceux-là, entre autres, Nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la Tradition des Saints Pères, du Magistère ecclésiastique ; mesurés dans leurs jugements ; et se guidant sur les normes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous), ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive, en y projetant celle de l'histoire — de la vraie. Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive ; mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique ; et ceux-là sont à réprimander, comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique.

Quant aux études profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement Notre Prédécesseur : *Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les géniales découvertes,*

(1) Alloc. 7 mars 1880.

les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissements des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges. (1) Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi, le même Pape donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci, que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées déclinant : il en est qui languissent dans l'oubli : certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et, ce qui est indigne, déçues de leur antique splendeur ; on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante. (2) Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les séminaires l'étude des sciences naturelles.

APPLICATION DE CES PRESCRIPTIONS

II. On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédecesseur et les Nôtres, sous les yeux, chaque fois l'on traitera du choix des directeurs et professeurs pour les séminaires et les universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu sans merci de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré ; de même qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les Saints Pères, le Magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire ; de même qui en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté ; de même, enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

(1) Loc. cit.

(2) L⁶ou XIII, Litt. ap. *In Magna*, 10, 1889.

Il faut procéder avec même vigilance et sévérité à l'examen et au choix des candidats aux saints ordres. Loin, bien loin du sacerdoce, l'esprit de nouveauté ! Dieu hait les superbes et les opiniâtres. — Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique ; conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. — Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des universités, Nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une université ou institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des universités civiles. Si cela a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir. — Que les évêques qui président à la direction de ces universités et instituts veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter y soient fidèlement observées.

DEVOIR DES ÉVÊQUES, VIGILANCE SUR LES LIVRES,
LES PÉRIODIQUES, LES CONGRÈS

III. Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et publiés d'en entraver la lecture. Que tous les livres, journaux, revues de cette nature, ne soient pas laissés aux mains des élèves, dans les séminaires ou dans les universités : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source. — Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi. Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme.

Généralement, Vénérables Frères, et c'est le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre

pernicieux, recourant, pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature ; mais le nombre en est tel aujourd'hui, que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criaileries des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité ; se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution apostolique *Officiorum* : Que *les Ordinaires, même comme délégués du Siège apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses et de les arracher des mains des fidèles*. C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge, s'il Nous a déferé un ou deux ouvrages, et laissé les autres en grand nombre, se répandre et circuler. — Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les ordres religieux. Puis, le même aliment ne convient pas à tous ; de même un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être fort nuisible dans un autre. Si donc l'évêque, après avoir pris l'avis d'hommes prudents, juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse, Nous lui en donnons très volontiers la faculté, Nous lui en imposons même l'obligation. La chose, naturellement, doit se faire avec prudence, en restreignant la prohibition, si cela suffit, au clergé : restriction, en tout cas, que ne prendront jamais pour eux les libraires, dont c'est le devoir de retirer purement et simplement de la vente les ouvrages condamnés par l'évêque. Et puisqu'il est question des libraires, que les évêques veillent à ce que l'amour du lucre ne les entraîne pas à trafiquer de produits délétères. Il est de fait qu'en certains de leurs catalogues s'étaient, accompa-

gnés de réclames alléchantes, bon nombre d'ouvrages modernistes. Que s'ils refusent obéissance, les évêques n'hésiteront pas, après monition, à les priver du titre de libraires catholiques; de même et à plus forte raison, du titre de libraires épiscopaux, s'ils en ont été gratifiés. Quant aux libraires pontificaux, ils les déféreront au Saint-Siège. — A tous Nous rappelons l'article XXVI de la Constitution *Officiorum*: *Ceux qui ont obtenu la faculté de lire et retenir les livres prohibés n'ont pas pour cela le droit de lire et de retenir les livres ou journaux quels qu'ils soient, interdits par l'Ordinaire, à moins que, dans l'Indult apostolique, la faculté ne leur ait été accordée expressément de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité.*

(*La fin au prochain numéro.*)

Chronique des diocèses

— o —

QUÉBEC

C'est la journée de dimanche, le 13 octobre, qui nous fournit toute la matière de cette chronique.

— Ce fut d'abord, au cours de l'après-midi, la bénédiction solennelle d'un nouveau couvent, au Château-Richer, et de la cloche qui lui était destinée. S. G. Mgr l'Archevêque, entouré d'un clergé nombreux, présida à ces deux cérémonies. M. l'abbé Robert, du séminaire de Québec, prononça le sermon de circonstance.

Comme on le sait, le couvent du Château-Richer est dirigé par les sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours, de Saint-Damien. L'édifice nouvellement construit fait vraiment honneur à la paroisse.

— A Saint-Roch de Québec, dans la soirée, eut lieu la clôture de la retraite des dames de la Sainte-Famille. Le prédicateur, le R. P. Duchaussois, dominicain, de Lewiston, Me, adressa aux retraitantes ses derniers enseignements, en prêchant sur la persévérance.

— En même temps, dans la paroisse voisine de Jacques-

Cartier, se tenait une inoubliable assemblée de la société paroissiale de Tempérance. C'était comme le pendant, mais bien pratique, de la grande démonstration antialcoolique qui eut lieu, le mois dernier, au manège militaire.

Voici à peu près le compte rendu de cette fête que publia l'*Evénement* de lundi soir :

Une magnifique assemblée des membres de la Société de Tempérance de la paroisse Jacques-Cartier a eu lieu, hier soir, à 7 heures, dans l'église paroissiale, sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Québec. L'église était littéralement remplie, et de la nef aux galeries il eût été difficile de trouver un siège inoccupé.

Le Rév. Père Valiquet et M. l'abbé Alphonse Caron assistaient Mgr Bégin au trône.

Remarqués au chœur : Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, Mgr Têtu, Mgr Rouleau, principal de l'École normale, M. l'abbé Huard, M. l'abbé Jules Laberge, secrétaire de l'Archevêque, M. l'abbé Sansfaçon, de Saint-Roch, le P. Girard, supérieur des Pères de Sainte-Croix, M. l'abbé Robert, M. l'abbé Cam. Roy, etc.

L'assemblée s'est ouverte par la récitation d'une dizaine de chapelet. Puis M. le Curé O. Cloutier a remercié, en termes extrêmement délicats, Mgr Bégin d'avoir bien voulu assister à la réunion de la société. Il a rappelé que cette dernière comptait déjà dans son sein non moins de 925 membres.

Le Rév. Père Albert, curé de Limoilou, a prononcé ensuite un éloquent sermon sur la tempérance.

Après le sermon, Mgr Bégin a béni les croix et les insignes de la Société. Puis Sa Grandeur procéda à la réception des nouveaux membres dont le chiffre s'est élevé à près de 250 ; ce qui porte aujourd'hui à 1,200 environ le nombre total des affiliés à la Société de Tempérance Jacques-Cartier.

Mgr Bégin a ensuite félicité cette dernière de l'œuvre éminemment bonne et utile qu'elle poursuit.

La cérémonie s'est terminée par le salut du Saint-Sacrement.

Tout ce que nous ajouterons à ces lignes, c'est qu'il était profondément impressionnant de voir cette foule immense, si pieusement recueillie, qui remplissait absolument l'église ; de voir surtout ces hommes, ces jeunes gens, même ces enfants, venir s'agenouiller aux pieds du Pontife et en recevoir la croix de Tempérance. De pareils spectacles font du bien aux plus indifférents, et portent à remercier la Providence des grâces de choix qu'elle accorde à nos populations.

RIMOUSKI

— On a annoncé les changements ecclésiastiques suivants :

Le Rév. M. Ls-Côme Lavoie, curé de Percé, est nommé curé de Cacouna, en remplacement de Mgr Maj. Bolduc, P. D. démissionnaire.

Le Rév. M. Eug. Martin est nommé curé de Percé.

Le Rév. M. Ls-Ph. Landry remplace le Rév. M. Martin à Saint-Godefroy.

Le Rév. R. Sasseville est transféré de la paroisse de New-Carlisle à celle du Cap-des-Rosiers.

Le Rév. M. G.-W. Frève est transféré de Saint-Damase à New-Carlisle.

Le Rév. M.-J. Léonard est nommé curé de Saint-Damase.

Le Rév. J. Perron succède à feu M. le chanoine Blanchet à la cure de Sainte-Luce.

Le Rév. M. Richard est nommé vicaire à Trois-Pistoles.

Le Rév. M. J. April est nommé vicaire à Saint-Gabriel, et le Rév. J.-B. Langlais vicaire à Sainte-Félicité.

— Mgr M. Bolduc, ex-curé de Cacouna, a pris sa retraite tout dernièrement, après tant d'années de travail et de dévouement dans le saint ministère. Il réside au couvent du Saint-Rosaire, à Rimouski.

— o —
« Attitudes contraires »

Sous ce titre, on lit dans l'*Avenir du Nord*, du 11 octobre, l'entrefilet suivant :

Pendant que Mgr Bégin, archevêque de Québec, sollicite de ses ouailles et des prêtres de son diocèse les fonds nécessaires à la fondation d'un grand journal intitulé l'*Action Sociale Catholique*, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, fait adresser à la *Croix* une lettre où il dit qu'il ne veut pas que « les prêtres de son diocèse soient actionnaires dans aucun journal. »

Voilà deux ou trois fois que nous voyons certains journaux signaler cette prétendue contradiction entre l'attitude de Mgr l'archevêque de Montréal et de celle de Mgr l'archevêque de Québec, relativement au mode de l'encouragement à donner à la presse catholique.

Il est pour le moins étonnant que l'on ne s'aperçoive pas

qu'il est très possible de fournir les ressources nécessaires pour la publication d'un journal, sans devenir le moins du monde actionnaire de ce journal. Et, de fait, le clergé et les fidèles du diocèse, qui concourent par leurs souscriptions à la fondation de l'*Action sociale*, ne seront nullement « actionnaires » du nouveau journal. Par conséquent, il n'y a aucun sujet de trouver en contradiction NN. SS. les archevêques de Québec et de Montréal, en cette question de la presse catholique.

Rome et le Pape

Allez à Rome, Messieurs, ne laissez pas aux évêques le privilège de voir Pierre. La célérité des communications doit profiter à nos âmes. Allez voir Pie X et vous en reviendrez avec une foi plus affermie. Car il y a là un fait, — et pour notre siècle avide d'expérience, rien n'est éloquent comme les faits, — cet homme, hier encore humble curé de campagne, qui n'a pour lui ni domaine royal, ni baïonnettes, ni milliards, ce vieillard de soixante-douze ans exerce sur les âmes une attraction irrésistible.

Oh ! Je le sais, des esprits irréflechis, pour lesquels ni la nature, ni la conscience n'ont jamais eu de secret, ont à leur disposition des mots qu'ils ont la naïveté de prendre pour une explication : suggestion, disent-ils, entrainement des foules. Mais, messieurs les psychologues, croyez-vous qu'il n'y ait, aux audiences pontificales, que des fillettes de dix-huit ans ? J'ai vu là des paysans du Danube, des gars hongrois, des rudes Germains, des flegmatiques fils d'Albion, je les ai vus sous l'empire d'une émotion intense. J'en connais qui sont plus proches des frimas de l'hiver que des effluves printanières, plus desséchés par les abstractions de la philosophie que séduits par l'imagination ou dominés par le sentiment et qui, soit parmi la foule, soit dans le tête-à-tête d'une audience privée, ont dû plus d'une fois se faire violence pour arrêter ou sécher une larme.

Messieurs, il y a là un phénomène religieux dont les croyants ont seuls la clef : Pie X est le Vicaire de Jésus-Christ.

Cardinal MERCIER.

Les puissances du mal

— o —

L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle, dressé pour l'usage exclusif des Loges par M. Quartier-la-Tente, ancien grand-maître de la Grande-Loge suisse *Alpina*, nous apprend qu'il existe dans le monde 106 Puissances maçonniques : 24 en Europe ; 58 dans l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) ; 21 dans l'Amérique centrale et méridionale ; 7 en Australie ; 2 en Afrique.

La France possède deux Puissances : le Grand-Orient et la Grande-Loge. Le Grand-Orient règne sur 296 Loges, dont 58 à Paris, 322 en province, 42 dans diverses colonies, et 19 dans les pays étrangers. La Grande-Loge compte 81 Filiales. Le nombre des adhérents, pour le Grand-Orient, est de 27 000. La Grande-Loge en compte 5 100.

Un calcul a démontré qu'il existe, en France, 82 francs-maçons par 100 000 habitants, soit 1 par 1 210 Français. Et c'est cette infime minorité de sectaires qui conduit la guerre à Dieu et à tout ce qui fit la force et la gloire de la France.

— ❖ ❖ ❖ —

Allons, docteurs !

— o —

En présence de plusieurs prélats, le Dr Boissarie, chef de la clinique de Lourdes, vient d'exposer un fait des plus intéressants : la constatation d'une guérison de tout premier ordre qui s'est produite, le 30 août 1906, à la procession du Saint-Sacrement à Lourdes. Ce fait est basé sur les preuves les plus incontestables : plusieurs médecins en ont reconnu l'authenticité ; à tel point que les témoins de cette guérison n'hésitent pas à jeter ce défi aux adversaires :

Nous promettons la somme de DEUX MILLE francs à quiconque apportera la preuve de la fausseté des trois propositions suivantes :

1° Clémentine Hoyez, de Seclin (Nord), affectée de *coxalgie gauche* avec abcès suppurants, se trouvant dans l'impossibilité absolue de marcher ou même d'étendre la jambe depuis le début de novembre 1905, a été transportée dans cet état à Lourdes, le 26 août 1906.

2° La même, à Lourdes, cinq jours après, le jeudi 30 août

après-midi, au moment du passage du Saint-Sacrement, s'est subitement levée de son brancard, avec la jambe et le pied redressés et les plaies presque complètement fermées.

3° Deux mois plus tard, à la date du 30 octobre, la jambe gauche était tout à fait raffermie, et la santé générale en bon état. Clémentine avait recouvré la marche normale d'une personne qui n'aurait jamais été malade.

Ces trois propositions seront soumises à un jury composé de cinq docteurs en médecine, choisis par le sort entre tous ceux qui exercent dans l'arrondissement de Lille.

Dimanche matin 1^{er} septembre 1907, Clémentine Hoyez se présentait au bureau des constatations, et le D^r Boissarie affirmait sa complète guérison.

Le miracle est indéniable !

Allons, docteurs, qui aimez à sourire aux seuls mots de « Guérisons miraculeuses », voici l'occasion de vous payer une superbe motocyclette !

Le Barde Botrel

— o —

Théodore Botrel naquit à Dinan le 14 septembre 1868, en cette partie de la Bretagne où les roches sont plus rares, où les landes sont moins âpres, où la farouche énergie des Celtes se tempère de la douceur française.

Son grand-père, son père (né à Broons), ses oncles, étaient forgerons. Quatre de ces derniers le sont encore, et c'est près d'eux qu'il coula ses premières années. — Tout jeune encore, il commence une odyssée imprévue et qui va lui mettre dans l'âme comme le thème primitif de ses chants futurs. La pauvreté a fait émigrer vers la ville le père et la mère, vaillante couturière, usant ses yeux dans les veillées ; l'enfant est envoyé au Parson, proche Saint-Méen, dans l'Ille-et-Vilaine, auprès de sa grand'mère. C'est là, dans ce contact ininterrompu avec les mœurs naïves de sa vieille patrie, dans cette première vie échappée en plein air ou bercée au coin du feu par les légendes qu'on raconte le soir sous le chaume breton, que Théodore Botrel va se prendre d'affection pour les êtres et choses de la terre maternelle. Il sera un jour le poète et le peintre

d'Armor, et pour l'être vraiment et sincèrement, il lui suffira de prêter l'oreille à toutes les voix lointaines qui chantent dans ses souvenirs d'enfance.

Botrel, qu'un de ses oncles, soldat à la capitale, a amené à Paris, atteint enfin ses onze ans ; ses études sont terminées par un gros succès, le certificat d'études primaires ! C'est tout son bagage ; il n'a que cela — et son âme —, et c'est avec cela qu'il part à la conquête de la vie, à la conquête de son Saint-Graal, comme un petit chevalier de la Table ronde.

En 1868 paraissent les *Chansons de chez nous* : c'est un vrai ruisseau de Bretagne, un ruisseau limpide qui roule sur des cailloux clairs et qui ne reflète dans son cristal que la fleur des landes et l'azur du ciel.

La Bretagne se reconnut en ces refrains qui parlaient d'elle, tour à tour gais ou tristes, héroïque son, tendres comme son cœur et comme son âme. Elle se reconnut et applaudit : Botrel devint aussitôt son poète, le poète populaire par excellence.

La France a suivi la Bretagne. La renommée de Botrel a eu vite fait de franchir les frontières étroites de la petite patrie. Les *Chansons de chez nous*, à qui l'Académie décerna un prix Montyon, les *Chansons de la fleur de lys* (1899), les *Contes du lit clos* (1900), les *Chansons en sabots* (1901), et les *Chansons en dentelles* (1902), les *Coups de Clairon* (1903), et tant de pages superbes qu'il jette d'une main prodigue dans les revues et les journaux du moment, donnaient une formule à des sentiments qui ne sont pas exclusifs à l'âme bretonne, qui appartiennent plutôt à l'universelle communauté des âmes françaises. Rappelons qu'il obtint, au concours secret et à l'unanimité des membres du jury, la palme pour sa cantate *Fraternité*, lors de l'Exposition de 1900, honneur qui n'a que trois précédents que Botrel : Augusta Holmès (en 1889), Gabriel Vicaire (en 1878), et Sully-Prud'homme (1867).

Un poète nous était donc né, — et non pas seulement un poète, mais un homme de convictions, planant au-dessus des mesquines questions de coteries et mettant sa fierté à n'être inféodé à aucun parti politique, un homme de caractère, un Français qui ne cachait pas son drapeau, bleu, blanc et rouge de bon teint, un chrétien sans peur qui mettait sa croix sur sa poitrine.

Depuis lors, Botrel est revenu au pays ; il habite le joli bourg marin de Port-Blanc, dans les Côtes-du-Nord, et il n'en sort que pour reprendre de temps à autre, avec sa jeune et vaillante compagne, une bonne tournée de semailles charitables ou patriotiques à travers la France.

(*Voix de N.-D. de Chartres.*)

— o —

Bibliographie

— o —

— L'ÉVANGILE : SYNOPSIS. VIE DE NOTRE-SEIGNEUR, COMMENTAIRE, par M. l'abbé VERDUNOY, licencié ès lettres, supérieur du petit Séminaire de Dijon. 1 volume in-12 de xx-380 pages, avec 2 plans et 1 carte en couleurs. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Victor Lecoffre, J. GABALDA et Cie, 90, rue Bonaparte, Paris.

Trois difficultés arrêtent d'ordinaire les chrétiens, même les plus religieux, dans la lecture de l'Évangile ; on veut lire, d'un même coup d'œil, les incidents que raconte à la fois plusieurs évangélistes, on souhaite trouver une vie suivie de Notre-Seigneur, enfin on cherche une explication aussi pleine que possible des passages obscurs. *L'Évangile* de M. Verdunoy répond à ce triple désir.

Après une Introduction sur l'inspiration, la formation et le caractère propre des quatre évangiles, l'auteur accompagne d'explications très serrées chacun des épisodes formant un tout. Grâce à la valeur des notes, à la disposition du texte, traduit avec bonheur du grec, et à la force du commentaire, les pages évangéliques les plus ardues, le grand discours eschatologique, par exemple, ou les apparitions du jour de Pâques, sont d'une clarté et d'une richesse étonnantes.

— o —

Toutes nos institutions d'assistance médicale indigène aux colonies, toutes nos créations d'hôpitaux, de maternités, de léproseries, resteront des œuvres stériles, si, avant tout, nous ne supprimons pas d'une manière radicale l'introduction de l'absinthe et de ses dérivés dans nos possessions d'outre-mer.

GÉNÉRAL GALLIENI.